Brevet de Capacité pour l'Enseignement Primaire (Institutrices. Brevet Elémentaire). Académie de Caen. Département de la Seine-Inférieure. République Française.

Numéro d'inventaire : 2002.00893
Auteur(s) : Fernande Marie Jenny Gaudon
Type de document : diplôme
Date de création : 1912
Description : Feuille manuscrite. Encre noire. Papier jauni.
Mesures : hauteur : 200 mm ; largeur : 308 mm
Notes : Diplôme du Brevet de Capacité pour l'Enseignement Primaire (Institutrices. Brevet Elémentaire). Académie de Caen. Département de la Seine-Inférieure. République Française, délivré à Mademoiselle Gaudon Fernande Marie Jenny le 26 juin 1912, signé par l'Impétrante à Caen le 10 Août 1912 et par le Recteur d'Académie / Par ce présent diplôme, elle est jugée apte à obtenir un Brevet élémentaire pour l'enseignement primaire / Madame Delamare est née le 9 juin 1895 à Gamaches dans la Somme / Diplôme validé et légalisé par le Maire, le 12 décembre 1918.
Mots-clés : Brevets (élémentaire et supérieur)
Filière : Post-élémentaire
Niveau : Post-élémentaire
Nom du département : Seine-Maritime
Autres descriptions : Langue : Français

Académie de Caen

République Française

Département de la Seine Inférieure

Brevet de Capacité pour l'Enseignement Primaire

(Institutrices - Brevet élémentaire)

Le Recteur de l'Académie de Caen, Chevalier de l'ordre national de la Légion d'Honneur, Officier de l'Instruction Publique.

Vu le décret de l'article 21 de la loi du 30 octobre 1886;

Vu les articles 106 et 107 du décret du 18 janvier 1887;

Vu les articles 134 à 149 inclus de l'arrêté en date du même jour,

Vu le procès verbal de l'examen subi par Mlle Gaudon Fernande dans les conditions déterminées par le décret et l'arrêté susvités;

Vu le certificat en date du 26 juin 1912, par lequel la Commission d'examen siégeant à Rouen, département de la Seine Inférieure, pour la 1ère session de 1912, atteste que Mlle Gaudon Fernande Marie Jenny, née le 9 juin 1895, à Gamaches, département de la Somme, a été jugée apte à obtenir un brevet élémentaire pour l'enseignement primaire.

Délivre à Mlle Gaudon le présent Brevet.

Fait à Caen le 10 Août 1912:

Signature de l'impétrante:

F. Gaudon

Le Recteur de l'Académie de Caen:

Signé: Illisible

MAIRIE DE MERS (SOMME)

Vu pour légalisation de la signature de Mlle F. Gaudon, apposée ci-contre.

Mers-les-Bains, le 12 décembre 1918.

Le Maire,

A. Amiens